

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**M. Erwan Jégouzo – Roziorh
56930 Plumeliau-Bieuzy**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du 15 octobre 2021 à 8h30 au 15 novembre 2021 à 16h00** en mairie de Plumeliau-Bieuzy concernant le projet présenté par M. Erwan Jégouzo, domicilié au lieu-dit "Roziorh" 56930 Plumeliau-Bieuzy, en vue d'exploiter à cette adresse, un élevage porcin devant comporter 130 reproducteurs, 10 cochettes, 595 porcelets et 1 152 porcs charcutiers, soit 1 671 animaux équivalents.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Plumeliau-Bieuzy aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 15 novembre 2021 à 16h00 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Plumeliau-Bieuzy ;
- ou les adresser au préfet :
 - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr